

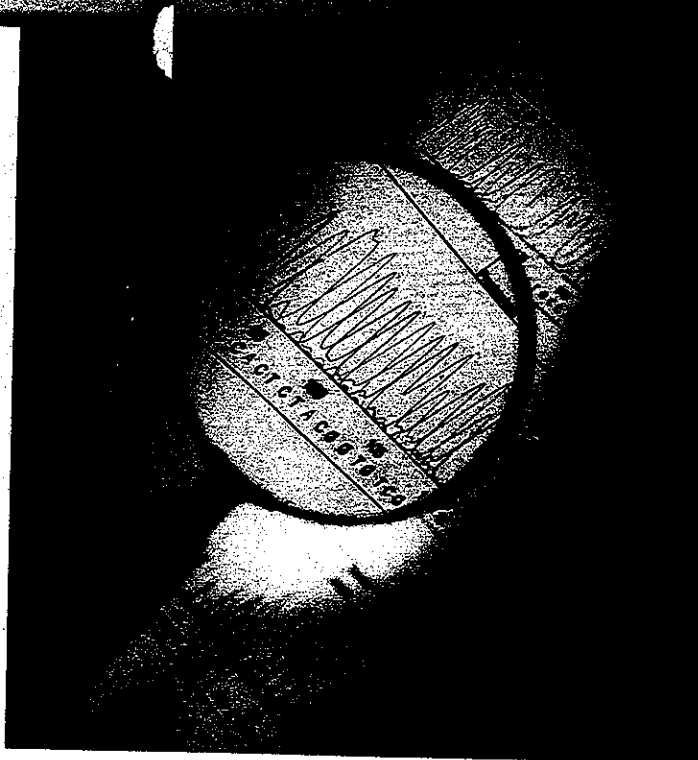


## RECONNAISSANCE EN PATERNITÉ

# LE BOOM DES TESTS ADN

Recherche père désespérément... et frénétiquement. Ordonnés par le tribunal ou commandés illégalement sur Internet, les tests de reconnaissance en paternité pullulent. Pour le meilleur ou pour le pire ?

**CHRISTOPHE N'A JAMAIS DOUTÉ QU'IL ÉTAIT LE PÈRE** de son exquis petit Théo. Ni à sa naissance ni au moment de la séparation d'avec la mère, quand le garçon avait 4 ans. C'est seulement un an après que le doute s'est immiscé. Quand son ex-compagne l'a informé qu'elle filait désormais le parfait amour avec son meilleur ami à lui. « Et si leur liaison était antérieure à la séparation ? », s'est-il mis à ruminer. Miné par le soupçon, il a commandé un test de paternité sur un site espagnol et a renvoyé dans une enveloppe discrète les extraits de sa salive et de celle de son fils, obtenus à l'aide d'une petite brosse. Un prélèvement d'ADN réalisé bien sûr à l'insu de son ex. Quelques jours plus tard, le verdict tombait : Théo était bel et bien la chair de sa chair. Au soulagement de la sentence ADN ont bientôt succédé les remords d'avoir trahi la mère de son fils. Mal à l'aise, il a fini par avouer son geste. Un choc pour elle, si déçue à l'idée qu'il ait pu avoir un doute sur cet enfant qu'elle considérait comme le fruit du désir et de l'amour, mais aussi écoeurée par ce prélèvement de salive sur son fils de 4 ans, vécu comme une forme de violation de son intégrité.



Ce geste, pourtant, des milliers d'hommes et de femmes l'accomplissent chaque année : une jeune mère au géniteur incertain, un ex-mari soupçonneux qui refuse de payer la pension alimentaire d'un enfant qui n'est peut-être pas de lui, un fils qui s'interroge sur ses origines... Les motivations sont diverses, mais la plupart empruntent le même chemin : d'abord les doutes, puis des recherches sur Internet pour trouver le labo au meilleur rapport rapidité-prix (le prix d'un test sur Internet varie entre 150 ou 400 euros pour des résultats obtenus sous deux semaines environ) et enfin le secret de famille révélé grâce à l'implacable vérité du gène. Dans la société de l'hyper-transparence, le doute ne serait-il plus permis ? « Le doute est difficile mais normal, explique le psychanalyste Serge Hefez, auteur du "Nouvel Ordre sexuel" (éd. Kero). La mère est toujours sûre, le père toujours incertain. Le mettre en doute fait partie de la névrose ordinaire. Mais généralement les enfants finissent par adopter ce père qui se positionne comme tel. La paternité n'est pas seulement une question de patrimoine génétique, elle se construit aussi et surtout dans le lien symbolique et social entre un homme et son enfant. Quand un membre du couple en vient à effectuer ce genre de test, c'est que l'enfant est devenu un enjeu de la relation amoureuse, il est pris en otage et devient malgré lui le bras armé de parents qui se déchirent. Cela peut être destructeur. »

**AUSSI DÉVASTATRICE PUISSE-T-ELLE ÊTRE,** cette quête des origines fait les beaux jours de laboratoires comme Gentest, basé en Suisse, qui propose, sous dix jours et contre 390 euros, l'envoi de votre profil ADN : « Nous recevons beaucoup de demandes de Français qui ne peuvent pas se soumettre facilement à ces tests dans leur pays », explique sa directrice, Joelle Apter. Contrairement à l'Espagne, à la Suisse ou à la Grande-Bretagne où les tests de paternité sont vendus librement, la France encadre strictement les demandes. « Seul un juge peut ordonner les tests en vue d'une recherche ou d'une contestation en paternité, explique Laurence Mayer, avocate spécialiste du droit de la famille. L'action peut être menée par les parents durant les dix années qui suivent la naissance de l'enfant, puis par l'enfant pendant encore dix ans à compter de sa majorité. Dans le cas d'une contestation en paternité, ce délai est réduit à cinq ans si l'enfant a été élevé de façon constante par l'homme qui s'est comporté envers lui comme son père. Au-delà de ces délais, plus

**“La paternité n'est pas seulement une question de patrimoine génétique”**

SERGE HEFEZ

aucune requête n'est recevable, ce qui est normal si l'on veut maintenir la paix des familles et préserver l'intérêt de l'enfant. »

En 2005, le père d'une fillette de 11 ans avait obtenu 15 000 euros de dommages et intérêts de son ex-femme en compensation de l'argent versé pour l'éducation de sa fille qu'il avait aimée et chérie, mais qui n'était pas issue génétiquement de lui. Depuis, les législateurs ont posé des garde-fous pour éviter l'inflation des affaires de ce genre.

**A L'INSTAR DE RACHIDA DATI QUI VIENT D'ASSIGNER**

Dominique Desseigne, qu'elle désigne comme le père de sa fille, pour reconnaissance de paternité, 3 479 actions de ce type ont atterri, en 2010, sur le bureau des juges aux affaires familiales. Un chiffre assez stable ces dernières années, contrairement à celui des kits ADN commandés sur Internet qui, lui, s'envole. « Ces tests sont interdits par la loi, poursuit l'avocate. Quand certains de mes

clients débâquent avec leurs résultats, je leur dis que je ne veux pas en entendre parler. » En France, les tests ordonnés par les tribunaux sont réalisés par une dizaine de laboratoires privés agréés par le ministère de la Justice. La plupart d'entre eux verraient d'un bon œil un assouplissement de la loi. « Trop contraignante, la législation pousse les Français à aller voir ailleurs, sans garantie de qualité, plaide non sans être intéressée Marie-Gaëlle Le Pajolec, directrice de l'Institut génétique

Nantes Atlantique (Igna), l'un des plus importants laboratoires français. De plus, c'est de l'argent qui part à l'étranger alors qu'il pourrait bénéficier à l'économie française. »

Au-delà de ces considérations financières, le succès grandissant de ces tests pose une question essentielle : la filiation biologique est-elle en passe de l'emporter sur les liens symboliques qui unissent un père et son enfant, le gène primant sur tout le reste ? « La tendance à se référer à la dimension naturalisée des liens est très ancienne, constate l'anthropologue Agnès Martial, auteure de "La Valeur des liens : hommes, femmes et transactions familiales" (éd. Presses universitaires du Mirail). Depuis la Grèce antique, on valorise l'hérédité. On n'a pas attendu les progrès technologiques et les tests ADN pour s'y référer. »

« On a du mal à penser ces deux liens ensemble, regrette Serge Hefez. Comme si le biologique et le symbolique s'excluaient l'un l'autre et qu'il était impossible de les penser conjointement. Sur le plan psychique, la dimension sociale et symbolique du père l'emporte sur la dimension biologique : le père est celui qui assume la paternité et se positionne comme un père pour l'enfant. Mais, sur le plan imaginaire, la filiation biologique est une façon de se sentir relié par le corps à une ascendance, remontant à la nuit des temps. On ne peut pas faire comme si ce fantasme de transmission charnelle n'existait pas. » Penser qu'une filiation prédominerait sur l'autre serait donc une erreur. « Ce sont deux mouvements parallèles, conclut Agnès Martial. Notre société valorise autant la filiation sociale que biologique. Mais la vérité génétique a ceci de très fort qu'elle tranche. Avec elle, c'est oui ou c'est non. L'interprétation d'un test ADN paraît plus simple que l'évaluation d'un lien affectif et symbolique. » D'où l'importance de ne pas se laisser aveugler : la paternité tient certes à une goutte de salive mais dans un océan de liens bien plus complexes que la double hélice de l'ADN, aussi entortillée soit-elle.

CATHERINE ROBIN